

## CSASCR MARDI 4 JUILLET 2023 – COMPTE RENDU

---

Avant de commencer la réunion, les différentes organisations syndicales ont mentionné leurs revendications et points d'attentions.

**La CFTC DGFIP a demandé un réel soutien aux collègues qui ont vu leur site attaqué et une vraie politique de protection des agents. Il est nécessaire de donner envie aux agents d'être représentants de l'Etat.**

**Par ailleurs, les agents subissent les nombreuses transformations et sont souvent mis devant le fait accompli. La CFTC DGFIP demande à ce que les agents soient mieux écoutés et consultés en amont de ces transformations.**

Ci-dessous les différents points à l'ordre du jour :

- **Création d'un pôle audit informatique à la Mission Risques et Audit (MRA)**

Le cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027 prévoit que « l'audit informatique sera développé en interne ». En effet, il a dû être fait appel à des partenaires extérieurs pour l'audit sur la déclaration pré-remplie et la DGFIP souhaite voire annuler cette dépendance.

La création du pôle informatique au sein de la MRA concrétise cet objectif. Ce pôle aura pour mission de conduire des audits informatiques portant sur les domaines suivants : stratégie, gouvernance, organisation, procédure, projets, applications, architecture, infrastructure, informatique individuelle, cybersécurité, développement, production, continuité d'activité, etc.

Cette entité comprendra, tout au moins dans un premier temps, 4 auditeurs inspecteurs principaux qui ont fait soit de la MOA, soit de la MOE. Les auditeurs informatiques partageront les mêmes locaux que leurs collègues « généralistes », à savoir un espace composé d'un flex office et de plusieurs « salles de binôme » compte tenu du statut nomade de leur poste. Les auditeurs du pôle informatique suivront le même parcours que les nouveaux auditeurs du pôle national d'audit (PNA) arrivant en septembre : tronc commun de la formation des auditeurs du réseau, puis formation par des pairs du PNA.

Il y a une réelle volonté d'augmenter le nombre d'auditeurs mais il faut rendre ce pôle attrayant. Le souhait est de diversifier les profils en cherchant les motivations et les compétences. Pour un audit flash spécifique, il pourra être envisagé de prendre un prestataire externe.

**La CFTC DGFIP a affirmé qu'il était préférable de faire des recrutements internes et souligné la nécessaire protection des données.**

- **Modification des services centraux : service des systèmes d'information (SSI) et direction des projets numériques (DPN)**

La période 2020-2022 a engendré de nombreuses réalisations telles que les premières étapes d'e-enregistrement et de GMBI, le portailpro.gouv.fr ... L'année 2023 sera marquée par de très nombreux déploiements comme I-quit, applications RH, Topad-cible, début du déploiement du cœur de Pilat, sortie de la taxation de GCOS...

En parallèle, de nouveaux projets émergent, avec des dimensions d'innovation, de modernisation technique et du métier ou pour répondre à des réglementations ou des demandes des métiers nouvelles : la facturation électronique (volet DGFIP) ; la transformation numérique des métiers juridiques ; les piliers 1 & 2 (taxation des multi-nationales) ; le référentiel des opérateurs publics ; en lien avec le point précédent, la refonte FDL/Fidelio ; en lien avec e-enregistrement, la refonte de Fidji ; la refonte d'Iliad ; la dématérialisation du droit de communication...

Pour ces différentes raisons, le projet vise à mettre en œuvre une évolution de l'organisation informatique des services centraux de la DGFIP pour maîtriser les projets à forts enjeux présents et à venir et rendre cette organisation plus lisible pour les services extérieurs.

La nouvelle organisation sera mise en place le 1er janvier 2024 et sera accompagnée d'une préfiguration en septembre 2023.

D'une part, il est proposé de créer la DP9 et de modifier le périmètre de la DP5 et du bureau BS12.

D'autre part, les renforts suivants sont proposés pour le management :

- création d'un poste de sous-directeur rattaché au chef de service SI qui jouera le rôle « référent des opérations » sur les objectifs transverses et sur le suivi général du COM ;
- création d'un deuxième poste de sous-directeur à la DPN permettant au directeur de la DPN de

s'appuyer sur son encadrement supérieur pour piloter les domaines métiers du SI DGFIP et de faire jouer la transversalité sur l'ensemble des chantiers ouverts avec leurs interlocuteurs métiers, et ainsi répondre à la demande d'interlocuteur privilégié des métiers.

L'installation de la DP9 est prévue au Maille Nord. Les agents concernés verront donc évoluer leurs conditions de restauration et de parking.

La mise en place de la nouvelle organisation conduit à la création de postes d'encadrants supplémentaires. Cette nouvelle organisation ne remet pas en cause les principes d'organisation hiérarchique : les agents appartiennent à des équipes, elle-mêmes regroupées dans des divisions qui appartiennent à un bureau, un département, une direction de projet ou une mission.

Le changement sera suivi mensuellement par les chefs de bureaux concernés qui feront redescendre à leurs équipes. À l'heure actuelle, il s'agit selon la DGFIP plus d'un ajustement que d'une réorganisation.

### **La CFTC DGFIP demande une conduite du changement adaptée à toute mise en place de projet.**

- **Étude sur un regroupement de 2 grands SIRH qui sont sur plusieurs ministères**

Il s'agit des équipes travaillant sur SIRHIUS (ministère des finances et celui des affaires étrangères) et Renoir (différents ministères).

Les compétences dans ce domaine sont rares et difficiles à trouver. Ainsi une étude sur l'opportunité d'un rapprochement est en cours mais il n'y a, à l'heure actuelle, ni proposition ni conclusion. Le résultat de cette étude devrait avoir lieu en automne 2023. Les agents verront la présentation de l'étude et les perspectives envisagées. Les locaux seraient situés sur le site de Chevaleret.

**La CFTC DGFIP a souhaité savoir si l'axe de travail du regroupement serait plutôt DGFIP ou interministériel. L'administration a mentionné qu'il s'agit d'une mission pilotée par le directeur du CISSIRH sans nous donner plus de précision sur le commanditaire.**

- **Sécurité à Noisy-le-Grand**

Il y a des problèmes récurrents à la sortie du RER notamment des jets de projectiles. La direction générale s'est rendue sur place et un signalement a été fait au maire de Noisy-le-Grand. Des patrouilles de police à moto ont été promises pour surveiller l'esplanade entre 8H et 9H puis 17H et 18H. La direction générale a demandé aussi la mise en place d'un filet de sécurité. Pour information, la sortie du RER va être refaite entre fin 2023 et juin 2025. Il va falloir voir les trajets alternatifs pendant cette période.

**La CFTC DGFIP sera vigilante pour que la sécurité des agents soit optimale.**

- **Nouvelle organisation de GF-2A : bureau de l'animation de la fiscalité des professionnels de la sous-direction des professionnels et de l'action en recouvrement du service de la gestion fiscale**

Depuis 2021, trois réformes d'ampleur mobilisent le bureau GF-2A à savoir la facturation électronique, le transfert à la DGFIP de taxes anciennement gérées par la DGDDI et le guichet des formalités des entreprises. En raison de fortes sollicitations internes et externes, une nouvelle organisation des missions du bureau est rendue nécessaire.

Le projet de nouvelle organisation porte sur :

- la création de la division « taxes » (dotée de trois sections TVA , taxes douanières et annexes et facturation électronique) ;
- la division « Impôts directs » serait composée des sections revenus des professionnels et « PAS, jeux, aides d'état » ;
- la division transverse serait dotée de 3 sections. La section téléprocédures rejoindrait la division transverse.

La nouvelle organisation pourrait être opérationnelle à compter du 1er septembre 2023 et intervenir, pour la section taxes douanières et annexes, à compter du 1er janvier 2024 compte tenu de la nécessaire formation de la nouvelle équipe.

Le périmètre des chefs de division est modifié mais pas celui des rédacteurs. La nouvelle organisation a été basée sur la concertation avec les chefs de section et il a été proposé de recevoir les agents qui le souhaitaient.

- **Point sur les déménagements du SRH**

Ce point a été rajouté à la demande des organisations syndicales.

À la suite de la réorganisation du service ressources humaines de mai 2022, il a été présenté un projet de réinstallation du service lors du CTSCR du 14 octobre 2022.

Ce projet présenté il y a un an n'est plus conforme aux normes réglementaires notamment en terme de m2 à rendre et de création d'espaces innovants. Cela va nécessiter du temps, des travaux d'ergonomie et des échanges avec les agents.

En attendant, un déménagement transitoire limité à SRH, est à l'étude pour une mise en place à l'automne 2023. Elle visera à permettre un rapprochement des équipes A/A+ sur un même étage à Sully (40 agents) un rapprochement des équipes de la DEST et de la MAC et celles du pôle pilotage (environ 20 agents).

**La CFTC DGFIP sera attentive à la situation des agents concernés dont le stress risque d'être augmenté par l'incertitude de la réalisation et des délais. Il est nécessaire d'avoir un échange avec les agents concernant les conditions de travail notamment sur le bruit.**

- **Projet de réorganisation et renommage du service des collectivités locales (SCL)**

En ce qui concerne les dénominations :

Le renommage a été effectué pour donner une visibilité au sein des services et pour montrer que le champ d'action est plus large que les seules collectivités locales. Le SCL devient le service des gestions publiques locales, des activités bancaires et économiques (GPLABE).

- nouvelle dénomination des deux sous directions : sous-direction "réglementation, comptabilités locales et hospitalières et activités bancaires" (GP1) et sous-direction "conseil fiscal, financier et économique" (GP2) ;

- nouvelle dénomination des bureaux soit bureau GP1A (affaires juridiques et institutionnelles locales et hospitalières) ; bureau GP1B (comptabilités locales et hospitalières) ; bureau GP2A (gestion et valorisation financières et fiscales locales et hospitalières) et bureau GP2B (maîtrise d'ouvrage de la gestion financière locale et hospitalière) ;

- le bureau (CL2B) est dénommé mission conseil et continuité économique.

En ce qui concerne la réorganisation :

La mission activité bancaire et moyens de paiement placée auprès de GP1 sera organisée en un pôle stratégie et en deux secteurs métier.

Le pôle stratégie est en charge de la détermination et de la conduite de la stratégie relative aux activités bancaires et moyens de paiement de la DGFIP et de l'État en lien avec différents partenaires internes et externes à la DGFIP, de la gestion du budget et du suivi des marchés dédiés à ces missions et du programme budgétaire dédié aux fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque et de la coordination des travaux de maîtrise d'ouvrage applicative des applications bancaires et moyens de paiement en lien avec les deux secteurs métiers du bureau.

Le secteur métier bancaire est en charge de la réglementation bancaire et de la maîtrise d'ouvrage des applications de gestion des comptes bancaires du Trésor public banquier.

Le secteur métier moyens de paiement est en charge des relations de la DGFIP avec la Banque de France et l'institut d'émission d'outre-mer et assure la gestion de l'ensemble des moyens de paiement déployés dans le secteur public local, des moyens de paiement offerts aux établissements publics nationaux et mis à disposition des usagers des services publics pour le règlement de leurs dettes fiscales et locales.

La transformation des bureaux CL1C et CL2C en mission permet un travail transverse et une plus grande réactivité par exemple lors de gestion de crise comme en cas de mesures pour soutenir les commerçants dans le cas de dégradation.

Il y a une 3ème mission dont l'objectif est de professionnaliser la MOA.

La réorganisation se fait sans changement de locaux avec un organigramme cible au 01/09/2023.

- **Réorganisation du bureau de la publicité foncière et de la fiscalité du patrimoine (GF-3A)**

La nouvelle organisation répond à différents objectifs principaux dont la refonte de l'application Fidji, la poursuite du projet e-enregistrement, la fusion SPF.

Il y a eu une dotation de 6 emplois pour la MOA de Fidji que l'on fait monter en compétences.

Les petites cellules antérieures ont été renforcées et une polyvalence a été mise en place. Il est trop tôt pour parler du travail mais un vade-mecum sur les méthodes de travail est en cours de rédaction. Des cellules métiers ont été mises en place (comptabilité, succession...) et l'encadrement a été renforcé avec la mise en place d'un binôme (IP-IDIV).

Il a été effectué un brainstorming entre cadres puis une présentation et association des agents à la réflexion. L'opération est en train de se finaliser avec le déménagement de 12 personnes .

**La remontée au sein des binômes doit être bien définie afin qu'il n'y ait pas de difficulté à la mise en place de cette double compétence.**

**Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.**

**N'hésitez pas à les contacter : [cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr)**